Éducation prioritaire :
donner plus à ceux & celles qui en ont moins !

Images du secteur vidéo de la CNT

L'éducation prioritaire est un dispositif qui, dans les écoles et les collèges, tente de pallier les inégalités socio-culturelles pour contribuer à la réussite scolaire des enfants de milieux populaires. La nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire (REP, ex ZEP) sera officialisée début 2015. Elle s'inscrit dans le cadre des politiques anti-pauvres menées par le gouvernement. En effet, pour ce dernier, il s'agit de détruire peu à peu l'éducation prioritaire, en commençant d'abord par une réduction du nombre d'établissements et de quartiers « bénéficiant » du dispositif.

Dans le Nord Pas-de-Calais, pour des raisons de « redéploiement » (technique consistant à déshabiller Pierre pour habiller Paul), 11 collèges ainsi que les écoles maternelles et élémentaires qui y sont rattachées * devraient sortir du dispositif, ce qui va entraîner pour eux une baisse de moyens **. Des opérations « écoles et collèges morts » (menées par les parents d'élèves) et des grèves (de personnels) ont eu lieu ces derniers jours. D'autre part, le 3 décembre 2014, des parents d'élèves mobilisés et plusieurs syndicats de l'Éducation (dont celui de la CNT 59/62) appelaient à un rassemblement devant le rectorat de Lille pour : 1) dénoncer le budget actuel, enveloppe fermée entraînant une politique à moyens constants alors que la situation nécessiterait de mettre le paquet pour les classes populaires – 2) dénoncer l'inégalité de traitement par rapport à d'autres académies – 3) dénoncer l'opacité des critères en matière de création ou de suppression de réseaux – 4) peser sur le ministère dans le but d'obtenir la création dans la région de réseaux supplémentaires (sans aucun redéploiement). Le rassemblement qui a réuni 400 personnes (dont de nombreux parent-e-s accompagné-e-s de leurs enfants) s'est mué très vite en manifestation et s'est déplacé, pères Noël y compris, jusqu'à la préfecture du Nord. De nouvelles actions seront organisées prochainement avec comme objectif de maintenir la pression jusqu'au comité ministériel du 17 décembre.

* Liste des communes concernées : Comines, Poix-du-Nord, Wallers, Bully-les-Mines, Calonne-Ricouart, Carvin, Guînes, Hersin-Coupigny, Leforest, Noyelles-sous-Lens, Rouvroy.
** Pour les collèges : augmentation du nombre d'élèves par classe et diminution des heures d'accompagnement. Pour les écoles : équipes enseignantes moins stables, fermetures de classes, augmentation du nombre d'élèves par classe et remise en cause de l'accueil des 2 ans en maternelle.